



Prouver une usurpation d'identité

Par **coutrade isabelle**, le **01/06/2017 à 00:59**

Bonjour,

Je suis convoquée dans quelques jours au commissariat en vue d'une audition libre portant sur des faits de vols et d'escroqueries en date de février 2015, dans une ville où je ne suis jamais allée. Or, s'il me faut justifier que j'étais bien à Paris, je n'ai aucune preuve à avancer. J'étais certainement chez moi, mais ma famille et moi-même sommes incapables de nous remémorer les faits précis d'une période qui remonte à plus de 2 ans...

Que va-il se passer si je ne peux fournir de preuves de ma présence à Paris ? Est-ce à moi de trouver des preuves de mon innocence où aux enquêteurs ?

Merci par avance de vos conseils.

Jessie.

Par **LFD Criminalistique**, le **01/06/2017 à 16:59**

Bonjour,

Avez-vous vérifié votre compte en banque? Vous avez peut-être utilisé votre carte bancaire ce jour là.

Par ailleurs, avez-vous vérifié l'historique de navigation de votre ordinateur ? Une connexion sur votre boîte mël, votre compte bancaire, etc., depuis votre domicile, devrait mettre sur la bonne piste aux enquêteurs.

Normalement, vous êtes présumé innocent jusqu'à preuve du contraire, mais si vous fournissez un alibi aux enquêteur, ça ira plus vite.

N'hésitez pas à exposer votre situation au commissariat. Vous n'êtes pas le premier, et certainement pas le dernier cas de vol d'identité.

Si tel est le cas, allez porter plainte pour usurpation d'identité. Cela devrait vous protéger d'autres délits commis sous votre identité à l'avenir.

Cordialement,

LFD.